

CRITERES ET DOSSIER HDR - ED DSP

Diplôme le plus élevé des universités françaises et permettant de candidater pour l'accès au corps des professeurs, l'habilitation à diriger les recherches (HDR) suppose une recherche de haut niveau, une maîtrise suffisante de son champ disciplinaire et une autonomie permettant l'encadrement de jeunes chercheurs.

Il est recommandé aux candidats à l'HDR de choisir un garant parmi les professeurs et maîtres de conférences HDR, qu'ils soient ou non membres de l'ED DSP. Celui-ci ne peut être le directeur de la thèse. Spécialiste du domaine scientifique dans lequel s'inscrivent les travaux du candidat, il assiste le candidat dans la constitution de son dossier et dans la conduite de la procédure.

Critères d'admissibilité

Le candidat à l'HDR doit remplir les critères ci-dessous pour être soumis utilement à l'avis de l'ED DSP et à celui d'un expert extérieur au périmètre régional de l'ED DSP qui autoriseront la démarche officielle d'inscription à l'HDR auprès de l'établissement d'accueil.

Après avis positif, le dossier est proposé au CA de l'établissement pour valider l'engagement de la procédure de soutenance.

Les critères ci-dessous présentés le sont toutefois à titre indicatif et doivent être appréciés avec souplesse, en tenant compte notamment de la discipline du candidat :

- être titulaire depuis plus de 4 ans d'un diplôme de doctorat ;
- avoir publié 5 articles ou autres productions scientifiques dans des revues spécialisées ;
- avoir d'autres publications (manuels, actes de colloque...) ;
- faire état de participation à des conférences ou interventions dans des colloques ou journées d'étude ;
- avoir organisé ou participé à l'organisation de manifestations scientifiques ;
- avoir une expérience d'encadrements d'étudiants (notamment mémoire de master) ;
- avoir enseigné en master.

D'autres éléments particuliers non énumérés ci-dessus peuvent être appréciés de façon favorable au candidat.

Ces critères sont appréciés au vu des éléments figurant dans le dossier de candidature à l'HDR.

Composition recommandée du dossier d'HDR

➤ *Curriculum vitae*

Le curriculum vitae présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives. A ce titre, doivent figurer les éléments suivants :

- L'état-civil avec date et lieu de naissance.
- La formation et le cursus : diplômes, titres et concours obtenus en précisant les lieux et les dates. Il est important en particulier de préciser la composition du jury de thèse, le lieu et la date d'obtention.
- Le parcours professionnel : les principales étapes de la carrière, en précisant en particulier les enseignements effectués, les responsabilités pédagogiques et administratives qui ont été assumées, l'animation et l'encadrement de la recherche (par exemple direction ou sous-direction d'une équipe de recherche, organisation de séminaires, de journées d'études ou de colloques, participation à des programmes de recherche financés, directions de mémoire de master ou co-encadrements de thèse, participations à des jurys de master ou de thèse etc.).
- La liste complète des publications et conférences, dont la clarté et l'honnêteté doivent être sans faille. Les publications y seront distinguées par catégorie et clairement classées par ordre chronologique dans chaque catégorie avec la précision du nombre de pages.

➤ **Synthèse de l'activité scientifique**

On attend d'un futur directeur ou d'une future directrice de recherche qu'il ou elle soit en mesure de fournir un bilan critique de sa propre démarche scientifique. La note de synthèse que doit présenter le candidat à l'HDR n'est donc pas un simple résumé de son activité scientifique ou une compilation d'abstracts, mais une véritable réflexion sur les méthodes appliquées dans ses recherches. Une attention particulière est accordée à la réflexion personnelle du candidat sur les thèmes abordés, sur leur articulation, les perspectives ouvertes par la recherche et l'apport à la discipline. Dans la dernière partie de la note de synthèse, il est attendu que le candidat présente des pistes de recherche pour lui-même, pour ses futurs doctorants ou pour une recherche collaborative.

➤ **Dossier de travaux**

Le dossier de travaux doit être composé d'ouvrages ou articles publiés ou en état de l'être, et constituant un apport scientifique substantiel depuis la thèse. Ce dossier ne doit pas comporter la thèse, non plus que les travaux qui en sont directement issus (articles, version publiée...).

Il est recommandé que ce dossier soit complété d'une monographie inédite destinée à être publiée sous forme de livre ou de gros article.